



# VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE

## RAPPORT D'ACTIVITE 2020

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT



---

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
AVANT-PROPOS.....	5
PRÉAMBULE.....	6
<b>1. PRESENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>8</b>
1.1. PRÉSENTATION.....	9
1.2. ORGANISATION FRANCE.....	10
1.3. NOS METIERS.....	11
1.4. NOTRE HISTOIRE.....	12
1.5. NOS ENGAGEMENTS RSE.....	14
<b>2. CRISE SANITAIRE.....</b>	<b>18</b>
2.1. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ.....	20
2.2. PLAN DE RELANCE.....	21
<b>3. LE CONTRAT.....</b>	<b>24</b>
3.1. FICHE D'IDENTITÉ.....	25
<b>4. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION.....</b>	<b>27</b>
4.1. PARKING BORDS DE MARNE.....	28
4.2. PARKING LAMARQUE.....	30
4.3. PLACE MONTGOMERY.....	32
<b>5. MAINTENANCE ET TRAVAUX.....</b>	<b>33</b>
5.1. EQUIPEMENTS.....	34
5.2. LES TRAVAUX.....	36
<b>6. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION.....</b>	<b>37</b>
6.1. L'ORGANISATION LOCALE.....	38
6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS.....	40
6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE.....	41
6.4. LA BOUTIQUE.....	42

---

6.5.	SERVICE RELATION CLIENTS .....	43
6.6.	LES SERVICES .....	47
<b>7.</b>	<b>ANALYSES.....</b>	<b>50</b>
7.1.	OBSERVATOIRE DU STATIONNEMENT.....	51
<b>8.</b>	<b>BILAN FINANCIER .....</b>	<b>57</b>
8.1.	COMPTE DE RESULTAT .....	58
8.2.	PATRIMOINE .....	61
<b>9.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>62</b>
9.1.	PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ.....	63
9.2.	NOTE FINANCIERE .....	72
9.3.	ANNEXES DU PARC BORDS DE MARNE.....	81
9.4.	ANNEXES DU PARC LAMARQUE.....	91

---

# AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

---

# PRÉAMBULE

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Depuis le premier confinement au mois de mars 2020, l'activité de la plupart des parcs de stationnement a connu une baisse d'activité très significative. Cette baisse est liée à plusieurs facteurs comme la fermeture répétée des commerces dit « non essentiels », la fermeture des restaurants et autres lieux de loisirs et culture ainsi qu'à une nouvelle organisation du travail avec la mise en place répandue du télétravail.

Ces changements ont occasionné une baisse d'activité très marquée sur les parcs dont les générateurs sont essentiellement des gares, lieux de loisirs et commerces de centre-ville.

C'est notamment le cas pour ce qui concerne les parcs de Neuilly-Plaisance, du fait que le générateur principal soit la gare RER.

Sur l'ensemble de l'année la baisse de fréquentation a atteint 53 % sur le parc Bords de Marne.

Pour ce qui concerne le parc Lamarque, la baisse de fréquentation a été moins accentuée et se situe à -49 %.

Au niveau de la fréquentation des abonnés, la baisse est nettement plus modérée notamment sur Bords de Marne avec une chute limitée à 4,5%.

La baisse est plus prononcée sur Lamarque et s'établit à -21,8%.

Au niveau de la vie des parcs, à noter que la problématique de squat rencontrée tout au long de l'année était nettement accentuée lors des périodes de confinement. En effet des groupes de jeunes venaient régulièrement squatter le parc Bords de Marne, avec un impact important sur l'état de propreté notamment des escaliers et du niveau rez-de-chaussée.



1.

# PRESENTATION GÉNÉRALE

## 1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



*Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !*

*Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.*

*Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.*



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

**+5 440**  
parkings dans  
le monde

**+750**  
villes

**+2,4M**  
de places de  
stationnement gérées

**2 130 km**  
de voirie  
urbaine gérée

**12**  
pays

**23 000**  
collaborateurs



## 1.2. ORGANISATION FRANCE

La direction d'Indigo a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE  
**Président**



Sébastien FRAISSE  
**Directeur Général France**



Vincent Miller  
**Directeur Adjoint France**



Alexandre FERRERO  
**Directeur Régional Nord Est**

Alexandre FERRERO, Directeur régional de la région Nord Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Neuilly-Plaisance.

## 1.3. NOS METIERS



*Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.*

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



### CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

### PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITES



Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

### DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de Maas (Mobility As A Service) dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

### EXPERT DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie.



---

## 1.4. NOTRE HISTOIRE

### 1.4.1. 1960-2000 : ORGANISER LE STATIONNEMENT

Face à la nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM, inaugure en 1694 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et de Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, le système de péage s'automatise et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

### 1.4.2. 2001-2014 : OFFRIR PLUS QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêt de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI<sup>e</sup> siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001 GTM & Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

### 1.4.3. 2015-2019 : L'ÈRE DU DIGITAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec de nouvelles offres digitales et de mobilité douce.

L'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Pour répondre à ces nouvelles attentes, Indigo lance OPnGO, une application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète permettant de trouver et réserver la meilleure place au meilleur prix. Ce nouveau service fluidifie et facilite le parcours utilisateurs grâce à la reconnaissance de plaques d'immatriculation en ouvrage et le paiement du stationnement en voirie depuis l'application.

En 2017, pour répondre aux enjeux d'urbanisation croissante et de l'évolution des usages, INDIGO déploie en France INDIGO Weel, un service de vélos et de scooters électriques partagés. En parallèle, l'entreprise devient actionnaire majoritaire de Smovengo, un groupement d'acteurs de la mobilité qui gagne l'appel d'offre pour opérer les Vélib's parisiens. En 2018, Smovengo lance la nouvelle offre Vélib' 2 avec un périmètre d'exploitation élargi.

---

## 1.4.4. DEPUIS 2020 : ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN

Le 28 février 2020, INDIGO présente avec l'architecte Dominique Perrault devant plus de 80 journalistes, élus et urbanistes le Parking du Futur, une nouvelle vision des ouvrages et de leur intégration dans la ville de demain, fruit de plus d'un an de partenariat. Comment étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir ? Comment proposer plus de mobilité et de services aux usagers ? Comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ? Le parking du futur propose un véritable programme de solutions concrètes à mettre en œuvre dans les ouvrages INDIGO.

Enfin, cette nouvelle ère s'ouvre sous le signe du développement durable. Véritable acteur à impact positif dans les villes et les territoires, INDIGO s'engage dans une stratégie Climat à horizon 2025.

# 1.5. NOS ENGAGEMENTS RSE

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2018 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.



## 1.5.1. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

**UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES**

qui guident notre activité au quotidien

- » Respect
- » Responsabilité
- » Solidarité

### 1.5.1.1. CAMPUS INDIGO

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2019.

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.



### 1.5.1.2. LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



### 1.5.1.3. CAMPAGNE DEDIEE AUX ENGAGEMENT SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



### 1.5.1.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL



Parce qu'Indigo soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés.

Aujourd'hui en France, près de 500 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings Indigo. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.



L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur

stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

Afin de profiter pleinement de ces bornes de recharges, Indigo a créé les abonnements **Park&Charge**, incluant le stationnement et la recharge du véhicule électrique. Ainsi, les usagers peuvent avoir le choix entre deux abonnements de stationnement : Start qui permet un paiement des recharges à la session et l'abonnement Zen pour des recharges en illimité. En plus de ces abonnements, Indigo

propose également des offres de recharge en dehors du coût du stationnement : l'offre Open qui donne accès à un badge de recharge en illimité disponibles dans tous les parkings Indigo France ainsi qu'un tarif à la carte.



2.

CRISE SANITAIRE

---

L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la propagation du virus COVID-19. Très rapidement, INDIGO a pris les mesures qui s'imposaient afin de poursuivre l'activité des parcs de stationnement tout en garantissant les conditions de sécurité et d'accueil des usagers, comme celle de ses collaborateurs. Des Plans de Continuité d'Activité ont été bâtis en suivant le cadre des mesures gouvernementales.

Pour montrer sa solidarité envers les soignants, INDIGO et OPnGO offrent le stationnement à tout le personnel médical pendant les deux périodes de confinement en France. Sur la première vague, ce sont 185 000 heures de stationnement qui ont été offertes. D'autre part, pour aider ses employés confrontés à des difficultés liées à la crise du virus, le groupe met en place un fonds de solidarité auquel plus de 200 cadres managers ont participé.

## 2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de faire face à cette crise sanitaire inédite et sans précédent, Indigo Group a mis en place plusieurs mesures destinées à garder un service minimum sur les parcs et voiries.

### 2.1.1. MESURES MISES EN PLACE

Vous retrouverez les Plans de Continuité d'Activité en Annexe de ce présent rapport.

#### 2.1.1.1. MESURES SANITAIRES

##### SALARIES INDIGO

Des dotations de masques, gants, visières de protections, ont été faites hebdomadairement afin que nos équipes puissent continuer à travailler en étant protégées. Un affichage rappelant les gestes barrières a été mis en place dans les locaux du personnel



##### CLIENTS INDIGO

Pour la protection de nos clients, des distributeurs de gels, des sens de circulation, des protections en plexiglas et un affichage rappelant les gestes barrières ont été mis en place. Le paiement sans contact a aussi été fortement encouragé.



#### 2.1.1.2. ADAPTATION PENDANT LE CONFINEMENT

Suites aux contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement, notre organisation sur site a été adaptée pour maintenir un service auprès de nos usagers.

Afin de minimiser l'impact financier de la crise sanitaire sur l'équilibre de la concession, nous avons eu recours, dès que possible aux mesures mises en place par le gouvernement (activité Partielle) et avons actionné les leviers opérationnels pour optimiser les coûts d'exploitation (révision des fréquences sur les interventions de collectes et maintenance...).

---

## 2.2. PLAN DE RELANCE

En cette période de reprise d'activité sous la contrainte du coronavirus, la mobilité individuelle (vélos et scooters électriques, 2 roues motorisées, voiture...) est un élément majeur du dispositif de la redynamisation des centre villes et de la relance économique. Indigo contribue à cet effort national en offrant les meilleures conditions d'accueil dans ses parkings, grâce à des mesures sanitaires protégeant ses clients et ses salariés. Protections plexiglas, masques et visières pour les opérateurs, marquage au sol permettent de respecter les gestes barrière, Indigo propose en outre à ses clients un ensemble d'outils et de mesures pour éviter au maximum les contacts (application «mains libres» OPnGO, paiement sans contact, prise et renouvellement des abonnements via le site internet [fr.parkindigo.com](http://fr.parkindigo.com), affichage et informations pratiques dans les parkings).

Pour aider les citoyens à la reprise de la mobilité dans ces circonstances délicates, INDIGO déploie un plan d'offres promotionnelles de grande ampleur. Elles visent à faciliter la flexibilité et les déplacements des usagers avec des offres à 10€ ou 15€ la journée de stationnement dans 180 parkings INDIGO en France, en réservant via l'application OPnGO, l'offre digitale du Groupe INDIGO. (Plus d'infos : <https://blog.opngo.com/offre-stationnement-deconfinement/>).

Pour accompagner l'effort de déconfinement, INDIGO propose également des réductions pouvant aller jusqu'à 50% sur les nouveaux abonnements dans plus de 400 parkings en France. Davantage d'informations sur : <https://fr.parkindigo.com/page/offre-speciale-deconfinement>.

Enfin, INDIGO contribue à l'effort de solidarité nationale depuis le début de cette crise sanitaire, notamment en offrant la gratuité du stationnement au personnel soignant via l'application OPnGO, la solution digitale du Groupe INDIGO : plus de 100 000 heures de stationnement gratuit ont été ainsi offertes aux soignants depuis la fin mars 2020. Ils ont ainsi accès gratuitement aux parkings INDIGO dans plus de 60 villes en France, dont de nombreux parcs implantés à proximité d'établissements hospitaliers. Pour plus d'infos sur cette opération : <https://blog.opngo.com/covid-19-parking-gratuit-personnel-soignant/>.

## 2.2.1. ACTIONS COMMERCIALES

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2020 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à dynamiser la fréquentation dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.

Ainsi, à des dates clés, nous avons mis en place 3 offres : l'offre déconfinement en mai, l'offre de rentrée en septembre et l'offre d'hiver en décembre.



Différents moyens de communication ont été déployés pour accompagner le lancement de nos campagnes commerciales.

### SUPPORTS DE COMMUNICATION PHYSIQUES

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



### SUPPORTS DIGITAUX

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.

Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, ...).

Exemples d'annuaires spécialisés :



Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

Indigo a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +129% de vue des profils, +51% des clics sur itinéraire mais aussi 76 % des clics sur appels et +43 % des clics sur site web.

La mise en avant de nos offres sur Google, nous a permis d'obtenir plus de visibilité avec presque 100 000 impressions sur notre campagne de rentrée.

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.

**Abonnement Parking | Offre Rentrée : Flexigo à 1€**  
 Annonce [fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking](http://fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking)  
 Le premier mois à 1€ pour tout abonnement Flexigo souscrit avant le 30 septembre 2020. Profitez d'une offre à seulement 1€ pour tout nouvel abonnement dans plus de 110 villes  
 Engagement minimum · + de 300 Parkings · Accès 24/24 7/7 · + de 110 Villes  
 Nos abonnements      Trouvez votre parking  
[Flexigo : 1er mois à 1€](#)      Les services INDIGO

Parking Indigo Paris Pont Marie sur Google

**1€** le 1<sup>er</sup> mois d'abonnement  
 INDIGO

Votre abonnement Flexi...  
 24 août - 30 sept.  
 1 EURO QUI VA FAIRE DES...  
 26 août 2020  
[Voir l'offre](#)

Tout afficher

3.

## LE CONTRAT

## 3.1. FICHE D'IDENTITE

La ville de Neuilly-Plaisance a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs Bords de Marne, Lamarque et place Montgomery.

Signature du contrat : 28 mars 1991

Date de début du contrat : 1er mai 1991

Echéance du contrat : 30 avril 2031

### HISTORIQUE DES AVENANTS :

Avenant	Date	Objet
1	30/06/2015	Redéfinition des grilles tarifaires au temps passé et adaptation des modalités d'indexation de ces tarifs.

Société titulaire du contrat : **Société Auxiliaire de Parcs de la Région Parisienne (SAPP)**

Société exploitante : **Indigo Park**

### 3.1.1. VOS INTERLOCUTEURS

#### 3.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

##### ALEXANDRE FERRERO - DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Alexandre travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

##### XAVIER COLLEAU - DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir :

Pilote l'activité du secteur Ile de France en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,

Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,

Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur,

Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

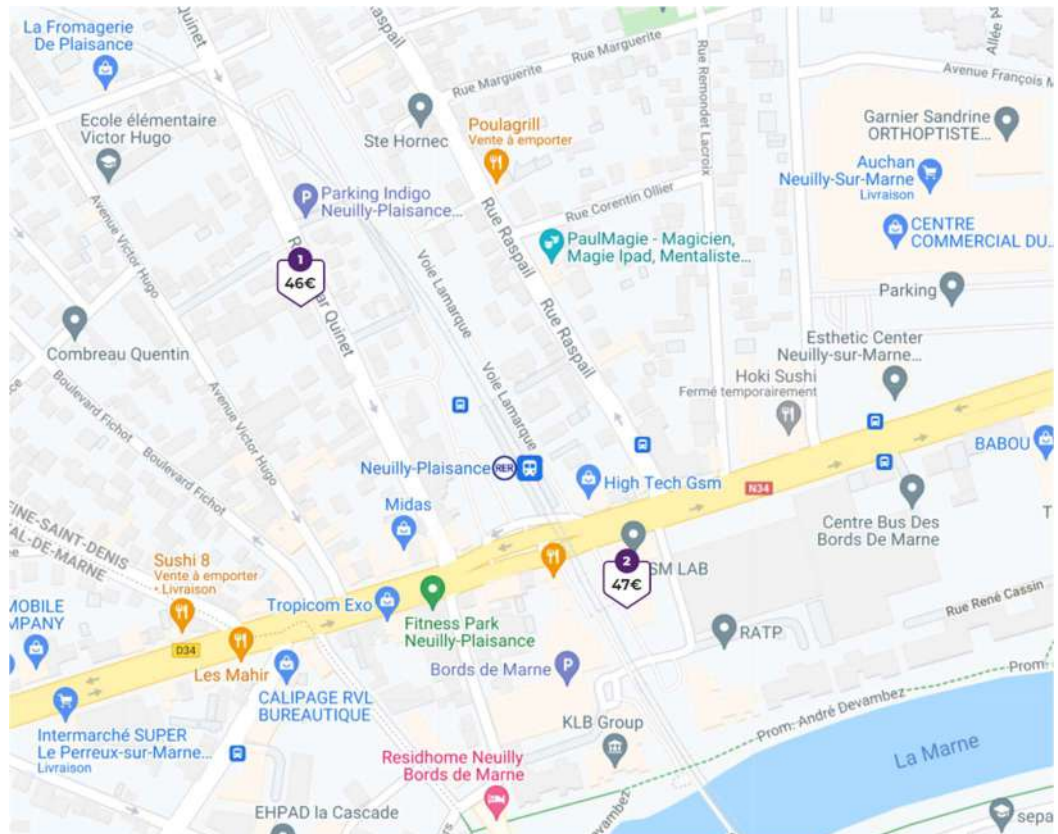
### 3.1.1.2. PILOTE DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

#### FRANCIS CARREIRA - RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, gère l'exploitation des parcs sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

### 3.1.2.LE PERIMETRE GLOBAL

Indigo exploite les parcs Bords de Marne, Lamarque et place Montgomery sur la ville de Neuilly-Plaisance dans le cadre d'un contrat de concession depuis le 1<sup>er</sup> mai 1991.



### 3.1.3.L'EXPLOITATION

#### LA BOUTIQUE

La boutique Indigo est située au parc Bords de Marne :

2 rue du Bac

93360 Neuilly-Plaisance

La boutique est ouverte du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00.

4.

## DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

## 4.1. PARKING BORDS DE MARNE

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 286 places</li> <li>✓ 3 niveaux</li> <li>✓ 6 places PMR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7</li> <li>✓ Carte bancaire</li> <li>✓ Carte Total GR</li> <li>✓ OPnGO</li> <li>✓ Application INDIGO</li> <li>✓ Abonnement par Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Radio Indigo</li> </ul>

### 4.1.1. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarifs en vigueur au 31/12/2020	
15 minutes	0,40 €	
30 minutes	0,80 €	
45 minutes	1,20 €	
1 heure	1,60 €	
De 1h00 à 1h15	2,00 €	
De 1h15 à 2h00	+0,20 €	Par ¼ d'heure
De 2h00 à 2h45	+0,50 €	Par ¼ d'heure
De 2h45 à 3h00	+0,30 €	Par ¼ d'heure
De 3h00 à 3h45	+0,10 €	Par ¼ d'heure
De 3h45 à 6h00	+0,20 €	Par ¼ d'heure
De 6h00 à 10h00	+0,10 €	Par ¼ d'heure
De 10h00 à 12h00	+0,20 €	Par ¼ d'heure
De 12h00 à 24h00	10,00 €	
Ticket perdu	10,00 €	

Abonnement permanent	
Mensuel résident	43,00 €
Trimestriel résident	118,00 €
Annuel résident	429,00 €
Mensuel non-résident	56,00 €
Trimestriel non-résident	153,00 €
Annuel non-résident	563,00 €
Annuel place réservée	653,00 €

## 4.1.2. FAITS MARQUANTS

Dans le courant de l'année 2020, nous avons procédé à divers travaux :

- Remplacement d'une partie des tuyauteries verticales du parc ;
- Renouvellement de l'éclairage avec la mise en place d'appareils à LED beaucoup moins énergivores ;
- Remplacement des filets anti-pigeons et rajout de picots à différents endroits, notamment sur les portails, divers panneaux et appareils d'éclairage ;
- Renouvellement de 16 extincteurs ;
- Réparation et consolidation de l'escalier de la boutique ;
- De nombreuses interventions ont été réalisées sur les portails. La maintenance de ces équipements étant assez compliquée du fait de leurs grandes dimensions.

## 4.1.3. ANIMATIONS COMMERCIALES

Le parc Bords de Marne a participé à trois offres commerciales :

- L'offre déconfinement en mai ;
- L'offre de rentrée en septembre ;
- L'offre d'hiver en décembre.

Ces différentes opérations commerciales visaient à redynamiser l'activité du parc après une première moitié d'année extrêmement difficile liée à la crise sanitaire.

## 4.1.4. CONCLUSION, PERSPECTIVES ET PRÉCONISATION

En 2020 le parc Bords de Marne a été fortement impacté par la crise sanitaire.

Au niveau de l'activité, nous avons enregistré une très forte baisse des recettes horaires ainsi qu'une baisse moins accentuée des recettes abonnés.

Nous avons réalisé plusieurs animations commerciales dès la fin du premier confinement afin de renforcer notamment la reprise des abonnements.


Cette année, nous avons également réalisé des interventions techniques et renouvellements d'équipements que nous présentons plus en détail dans ce rapport.

Nous avons également été confrontés à des problèmes de squat. Ces problèmes ont été accentués pendant les périodes de confinement.

Pour 2021, la poursuite de la crise sanitaire continuera d'avoir un impact fort sur l'activité, avec certainement une baisse des recettes au moins pendant le premier semestre.

Compte tenu que les tarifs n'ont pas été actualisés depuis 2015, une actualisation a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette hausse modérée n'aura qu'un impact très limité et ne permettra que de limiter faiblement la baisse des recettes attendue en 2021.

## 4.2. PARKING LAMARQUE

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 150 places</li> <li>✓ 1 niveau</li> <li>✓ 4 places PMR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7</li> <li>✓ Carte bancaire</li> <li>✓ Carte Total GR</li> <li>✓ OPnGO</li> <li>✓ Application INDIGO</li> <li>✓ Abonnement par Internet</li> </ul>

### 4.2.1. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarifs en vigueur au 31/12/2020		Abonnement permanent	
15 minutes	Gratuit		Mensuel résident	40,00 €
De 0h15 à 24h00	4,50 €	Forfait	Trimestriel résident	107,00 €
Ticket perdu	4,50 €		Annuel résident	395,00 €
			Mensuel non-résident	51,00 €
			Trimestriel non-résident	138,00 €
			Annuel non-résident	530,00 €

Parc gratuit du vendredi 23h00 au lundi 05h00 et les jours fériés.

### 4.2.2. ANIMATIONS COMMERCIALES

Comme le parc Bords de Marne, le parc Lamarque a participé à trois offres commerciales :

- L'offre déconfinement en mai ;
- L'offre de rentrée en septembre ;
- L'offre d'hiver en décembre.

Malgré cela, la baisse d'activité au niveau des abonnements a été forte.

Ainsi, la diminution du chiffre d'affaires abonnés a atteint -27,5%.

---

### 4.2.3. CONCLUSION, PERSPECTIVES ET PRÉCONISATION

Comme l'ensemble des parcs de gare, le parc Lamarque a subi de plein fouet l'impact de la crise sanitaire.

Les recettes se sont fortement dégradées notamment au niveau des horaires. La baisse des recettes abonnés a été moins prononcée mais reste très importante.

Pour 2021, la poursuite de la crise sanitaire continuera d'avoir un impact extrêmement fort sur l'activité. Les recettes sont attendues en forte baisse par rapport à une année d'activité « classique ».

Le changement des habitudes et la généralisation du télétravail continuera certainement d'impacter notre activité pendant les années à venir.

---

## 4.3. PLACE MONTGOMERY

### 4.3.1. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarifs en vigueur au 31/12/2020
1 heure	1,00 €
2 heures	1,40 €
3 heures	2,50 €
De 3h00 à 12h00	5,90€

5.

# MAINTENANCE ET TRAVAUX

## 5.1. EQUIPEMENTS

### 5.1.1. PARC BORDS DE MARNE

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility  Borne d'entrée Borne de sortie Caisse automatique Barrières Caisse manuelle Lecteur véhicule nuit Lecteur piéton Unité Centrale de gestion	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : trimestrielle  2 1 1 3 1 1 2 1
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : oui Périodicité : trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque : Hikvision  Caméras Enregistreur	21 1
Extincteurs	Modèle : 6 litres eau	Contrat de maintenance : oui Périodicité : annuelle
Electricité	Blocs de secours autonomes Eclairage à LED Contrôle périodique	Indigo Park et Qualiconsult
Portes automatiques	Marque : Doitrand / Kone Quantité : 3	Contrat de maintenance : oui Périodicité : semestrielle Qui : Kone
Sonorisation	Nombre de HP : 13	Contrat de maintenance : non



---

## 5.2. LES TRAVAUX

### 5.2.1. PARC BORDS DE MARNE

Les travaux suivants ont été effectués sur le parking :

- Renouvellement de l'éclairage. Ces travaux s'insèrent dans le cadre de la politique de développement durable d'Indigo. Le nouvel éclairage à LED permet de diminuer sensiblement la consommation d'énergie du parc ;
- Renouvellement de 16 extincteurs ;
- Renouvellement de diverses canalisations d'évacuation des eaux usées ;
- Réparation et consolidation de l'escalier de la boutique ;
- De nombreuses interventions ont été réalisées sur les portails. La maintenance de ces équipements étant assez compliquée du fait de leurs grandes dimensions ;
- Remplacement des filets anti-pigeons et rajout de picots à différents endroits, notamment sur les portails, divers panneaux et appareils d'éclairage.



6.

# ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

## 6.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.

Un responsable de site **B.L.I.** (Base Locale d'Intervention), en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, et le suivi des prestataires et fournisseurs.

Un Référent Commercial, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients, et de manager les équipes en charge de l'accueil.

**Francis CARREIRA**  
Responsable de District



Le responsable BLI dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

4 rôles sont attribués aux agents en fonction des besoins et des compétences :

**L'Agent Mobile** assure les rondes sur l'ensemble des parkings et note les anomalies à l'aide de son PDA et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau ;

**L'Agent d'Intervention** assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;

**Le téléopérateur** réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;

**L'Agent Fixe** assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande ou plus près du problème.

Le responsable BLI assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



---

## 6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2020, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

### 6.2.1. PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « Bien accueillir les personnes handicapées » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

### 6.2.2. EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

## 6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de téléopération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



**LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.**

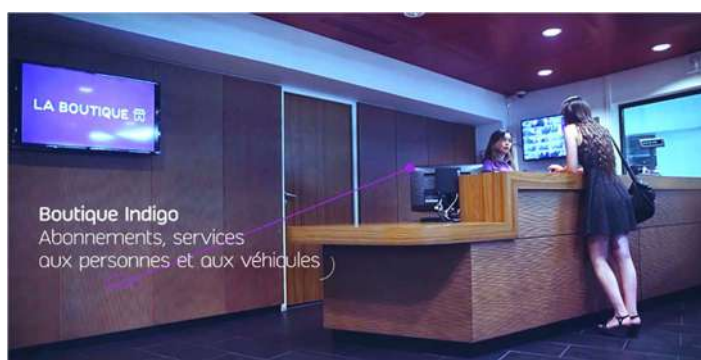
Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

## 6.4. LA BOUTIQUE

Le **Référent Commercial** est basé à la boutique du parc du Centre à Noisy-le-Grand, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur la boutique du parc bords de Marne afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.



Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

## 6.5. SERVICE RELATION CLIENTS

Les clients ont aujourd’hui l’habitude et le besoin légitime de s’exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

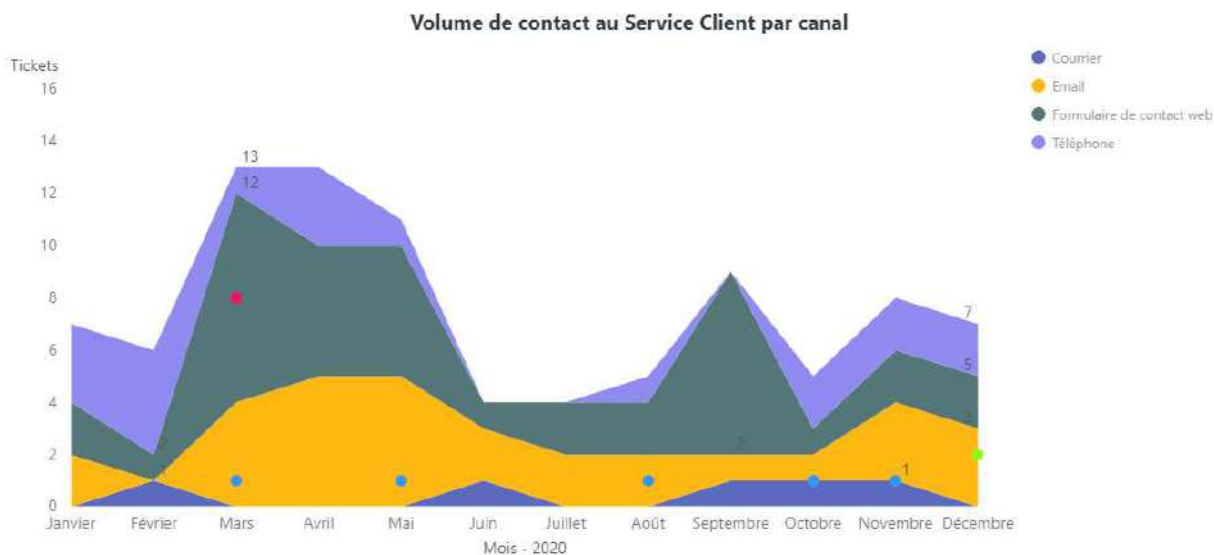
Pour encourager cette relation, source d’inspiration et d’évolution des produits et services, la société Indigo s’est dotée d’un service de Relation Client Interne s’appuyant sur plusieurs canaux de communication.

### NOS CLIENTS PEUVENT EN EFFET NOUS CONTACTER PAR :

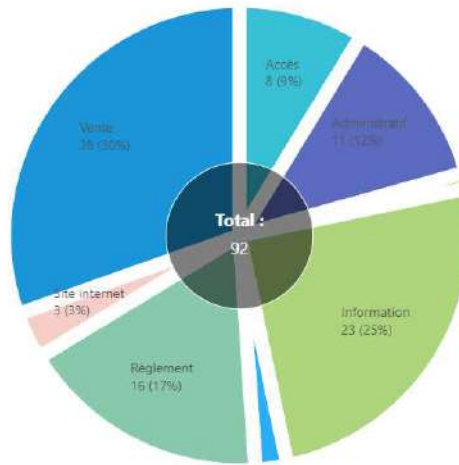
- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : [service.clients@group-indigo.com](mailto:service.clients@group-indigo.com)
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web [fr.parkindigo.com](http://fr.parkindigo.com) ou depuis l'application mobile

En 2020, le service relation client a traité 166 demandes pour les parcs de Neuilly-Plaisance.

### Parking Bord de Marne :

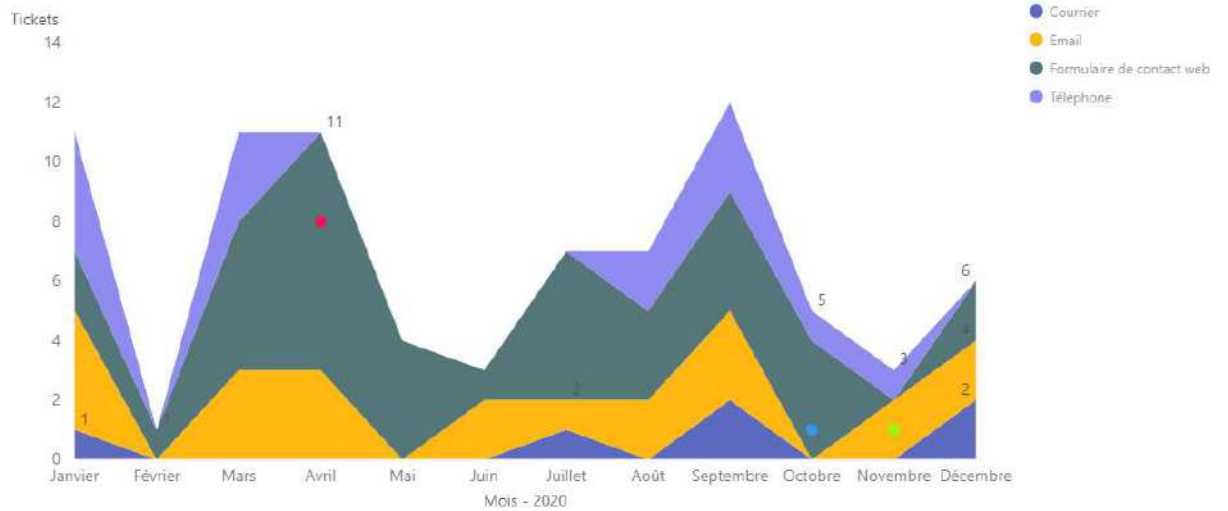


Quels sont les motifs principaux de contact ?

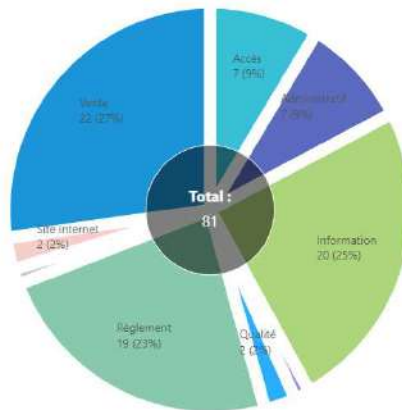


Parking Lamarque :

Volume de contact au Service Client par canal



Quels sont les motifs principaux de contact ?

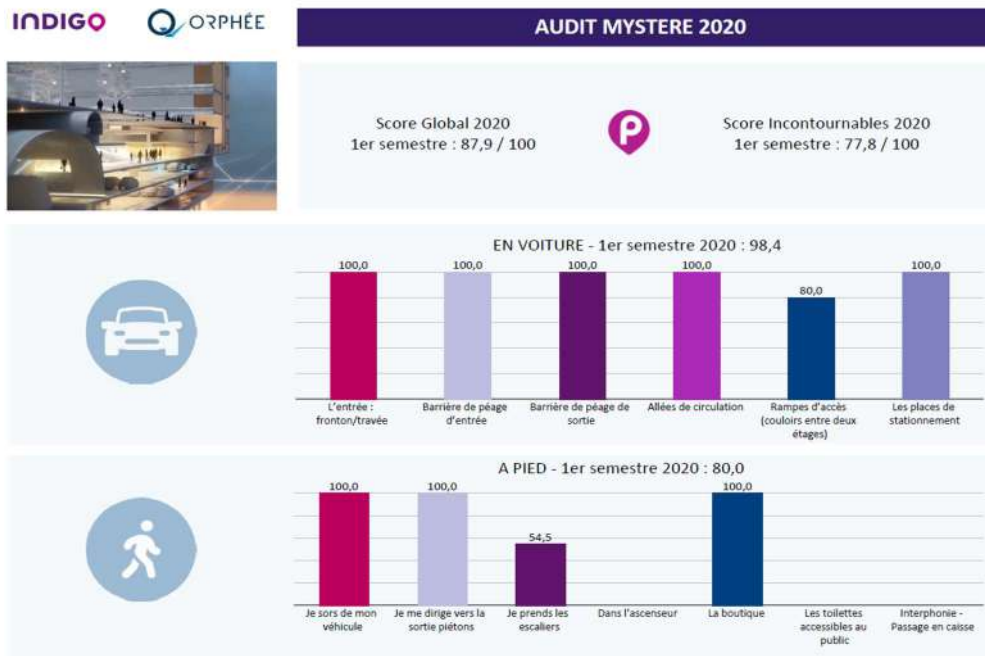


## 6.5.1. CONTROLES QUALITÉ

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise plusieurs fois par an, des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

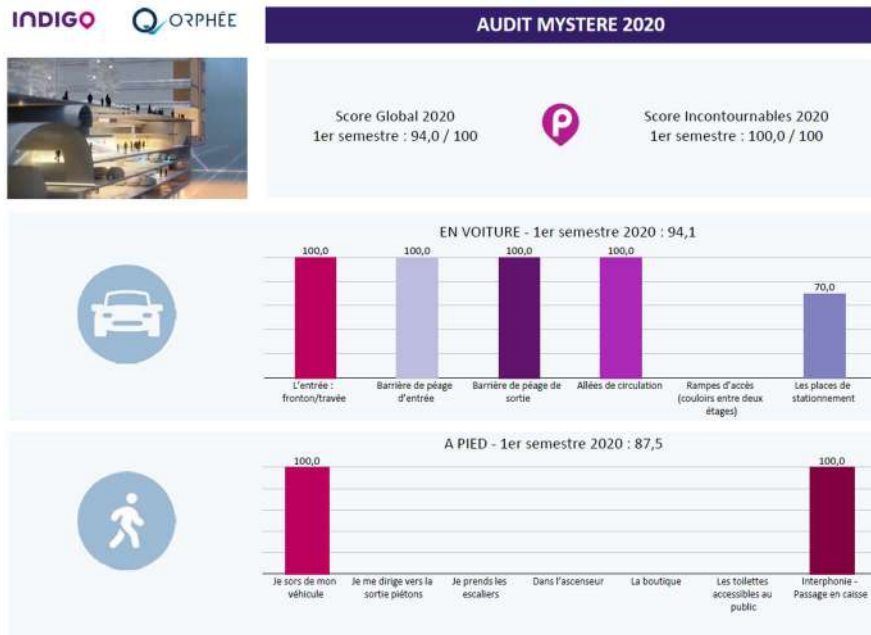
En 2020, 1 visite a été réalisée sur le parking Bords de Marne.

Le parking a obtenu la note de 88% :



En 2020, 1 visite a également été réalisée sur le parking Lamarque.

Le parking a obtenu la note de 94%.



## 6.6. LES SERVICES

### 6.6.1. LES MOYENS DE PAIEMENTS ET D'ACCÈS

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

Le client peut ainsi payer :

- Par Carte bancaire avec ou sans contact
- Par carte Total pour les professionnels
- Par OPnGO



La Crise Sanitaire a fortement contribué au réflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandé, par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



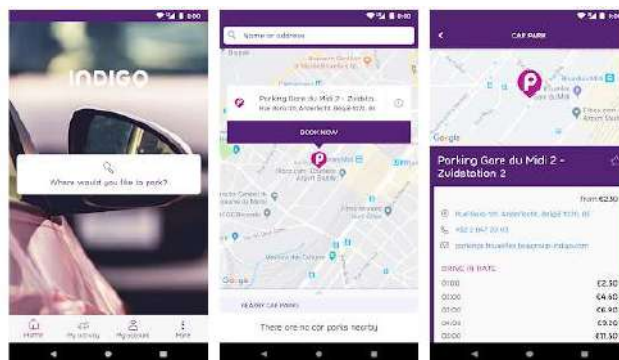
## 6.6.2. APPLICATION SMARTPHONE

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



## 6.6.3. SOUSCRIPTION PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins. En 2019 près de 500 000 utilisateurs ont eu recours au site web **INDIGO**

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de stationnement : <b>1 mois</b></li> <li> Paiement unique lors de la souscription</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de stationnement : <b>3 mois</b></li> <li> Paiement unique lors de la souscription</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de stationnement : <b>12 mois</b></li> <li> Paiement unique lors de la souscription</li> </ul>	<div style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: small;">Conseillé</div> <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de stationnement : <b>Libre</b></li> <li> Engagement : <b>3 mois</b></li> <li> Prélèvements mensuels automatiques</li> </ul>

## 6.6.4. OPNGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Vous pouvez ainsi :

- Trouver sans difficulté une place de parking autour de vous ou là où vous vous rendez, vous faisant gagner un temps précieux
- Comparer les prix et bénéficier des meilleures offres aussi bien pour des stationnements uniques que pour des abonnements mensuels
- Bénéficier de la meilleure expérience d'accès et de paiement, le tout directement depuis votre smartphone



## 6.6.5. SERVICE DE PROXIMITÉ

### RADIO INDIGO

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.



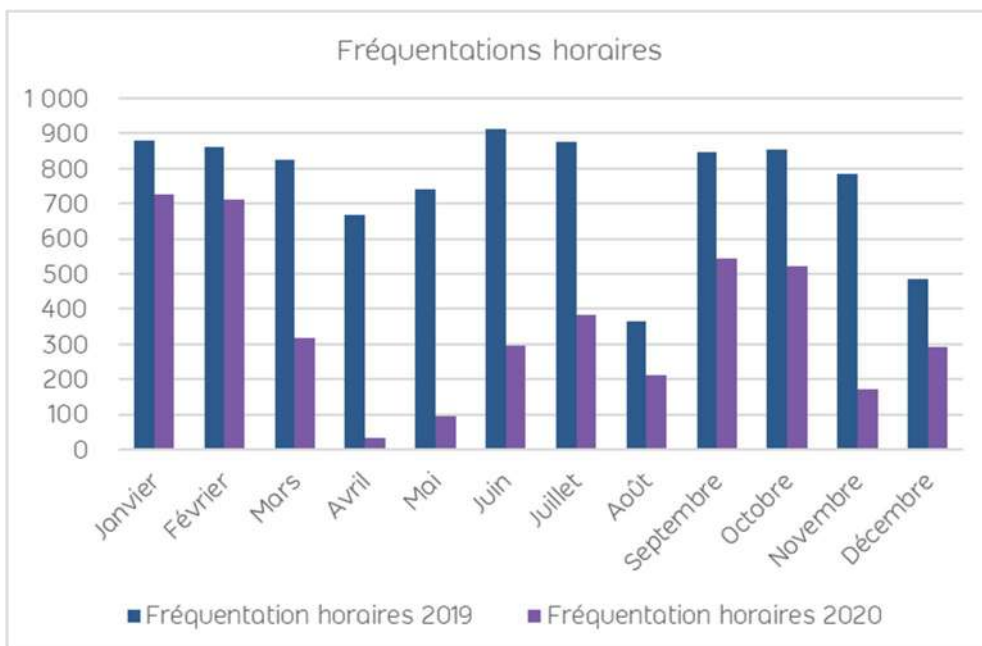
# ANALYSES

# 7.1. OBSERVATOIRE DU STATIONNEMENT

## 7.1.1. PARC BORDS DE MARNE

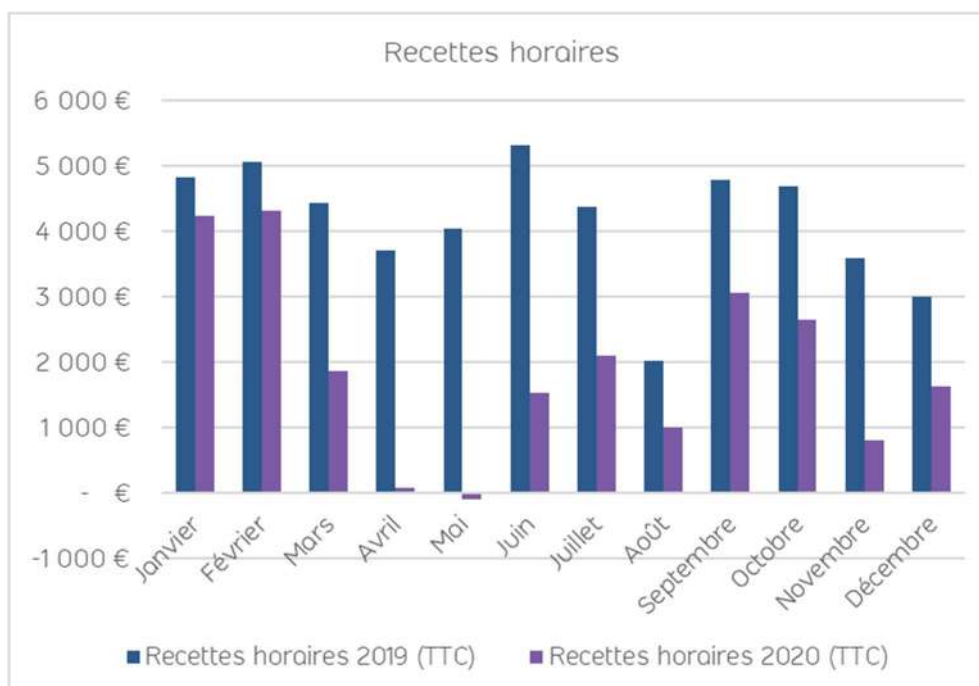
### 7.1.1.1. FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation horaires 2019	Fréquentation horaires 2020	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	878	725	-17,4
Février	862	710	-17,6
Mars	823	317	-61,5
Avril	668	32	-95,2
Mai	739	93	-87,4
Juin	913	295	-67,7
Juillet	874	382	-56,3
Août	366	212	-42,1
Septembre	846	543	-35,8
Octobre	854	520	-39,1
Novembre	786	172	-78,1
Décembre	485	292	-39,8
<b>Total</b>	<b>9 094</b>	<b>4 293</b>	<b>-52,8</b>



## 7.1.1.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2019 (TTC)	Recettes horaires 2020 (TTC)	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	4 830 €	4 240 €	-12,2
Février	5 053 €	4 303 €	-14,8
Mars	4 422 €	1 859 €	-58,0
Avril	3 699 €	75 €	-98,0
Mai	4 028 €	-96 €	-102,4
Juin	5 312 €	1 530 €	-71,2
Juillet	4 370 €	2 094 €	-52,1
Août	2 013 €	994 €	-50,6
Septembre	4 786 €	3 055 €	-36,2
Octobre	4 690 €	2 641 €	-43,7
Novembre	3 585 €	806 €	-77,5
Décembre	3 006 €	1 628 €	-45,8
<b>Total</b>	<b>49 793 €</b>	<b>23 129 €</b>	<b>-53,5</b>



L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Sur l'ensemble de l'année la baisse de fréquentation a atteint -52,8 % sur le parc Bords de Marne.

Lors du premier confinement, la baisse a atteint -95,2% et -87,4% sur les mois d'avril et mai respectivement. Ensuite l'activité avait repris partiellement jusqu'au mois d'octobre avant de rechuter lourdement au mois de novembre avec une baisse de -78,1%.

### 7.1.1.3. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre d'abonnés et locations en 2019	Nombre d'abonnés et locations en 2020	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	204	236	15,7
Février	201	242	20,4
Mars	210	242	15,2
Avril	209	186	-11,0
Mai	204	177	-13,2
Juin	196	173	-11,7
Juillet	193	174	-9,8
Août	182	170	-6,6
Septembre	205	205	0,0
Octobre	227	206	-9,3
Novembre	231	179	-22,5
Décembre	214	175	-18,2
<b>Total</b>	<b>2 476</b>	<b>2 365</b>	<b>-4,5</b>

La baisse de 4,5% des abonnements est liée directement à la crise sanitaire et à la mise en place du télétravail par une grande partie des sociétés. Ceci étant, cette baisse est restée assez limitée du fait que sur ce parc il y a une partie importante des abonnés qui est constituée par des sociétés locales et par des résidents (ceux-ci représentent un tiers des abonnés).

### 7.1.1.4. RECETTES ABONNES ET LOCATIONS

	Recettes abonnés et location 2019 (TTC)	Recettes abonnés et location 2020 (TTC)	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	8 592 €	10 620 €	23,6
Février	8 357 €	10 581 €	26,6
Mars	8 710 €	11 047 €	26,8
Avril	9 784 €	8 142 €	-16,8
Mai	9 019 €	7 307 €	-19,0
Juin	8 544 €	7 415 €	-13,2
Juillet	8 580 €	8 504 €	-0,9
Août	7 548 €	7 317 €	-3,1
Septembre	8 205 €	8 027 €	-2,2
Octobre	9 455 €	9 210 €	-2,6
Novembre	10 045 €	8 234 €	-18,0
Décembre	9 310 €	7 594 €	-18,4
<b>Total</b>	<b>106 147 €</b>	<b>103 996 €</b>	<b>-2,0</b>

La hausse de l'abonnement moyen a permis de limiter la baisse des recettes abonnés à -2%. L'abonnement mensuel moyen a progressé de 2,6% et s'est établi à 44 €.

### 7.1.1.5. CONCLUSION

Comme l'ensemble des parcs dont le générateur principal est une gare de RER ou train, le parc Bords de Marne a subi la baisse extrêmement importante de la fréquentation et par conséquent des recettes.

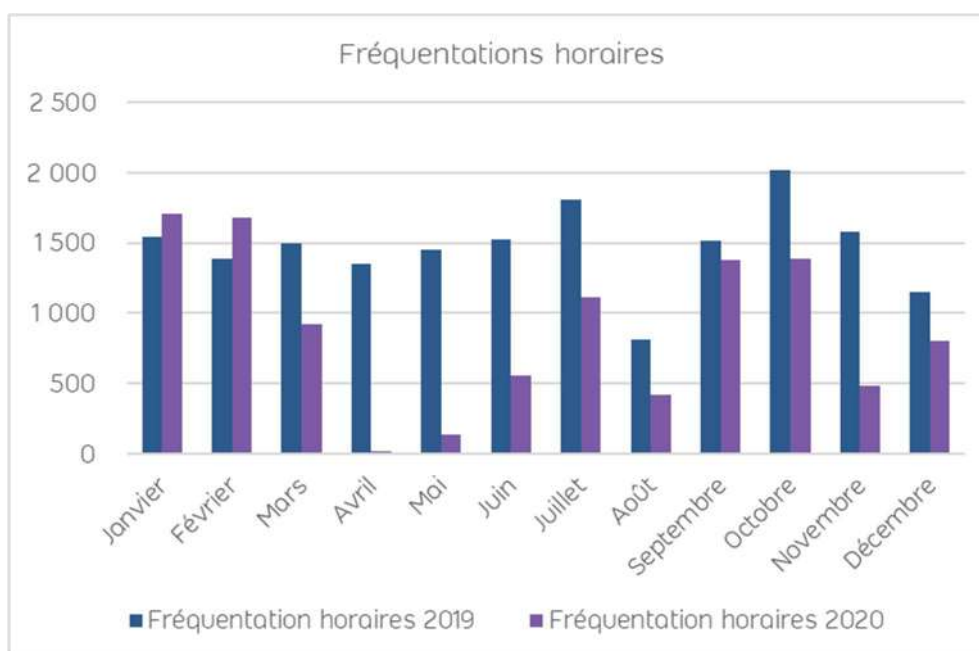
La recette horaire a baissé de -53,5% avec des recettes quasi nulles pendant le premier confinement.

Les recettes des abonnés en baisse de 2% ont contribué largement à limiter la baisse des recettes globales à -10%.

## 7.1.2. PARC LAMARQUE

### 7.1.2.1. FREQUENTATION HORAIRE

	Fréquentation horaires 2019	Fréquentation horaires 2020	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	1 540	1 708	10,9
Février	1 387	1 680	21,1
Mars	1 499	919	-38,7
Avril	1 346	16	-98,8
Mai	1 453	137	-90,6
Juin	1 521	560	-63,2
Juillet	1 809	1 110	-38,6
Août	810	416	-48,6
Septembre	1 513	1 377	-9,0
Octobre	2 013	1 383	-31,3
Novembre	1 576	487	-69,1
Décembre	1 148	803	-30,1
<b>Total</b>	<b>17 615</b>	<b>10 596</b>	<b>-39,8</b>



### 7.1.2.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2019 (TTC)	Recettes horaires 2020 (TTC)	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	7 362 €	7 940 €	7,8
Février	7 771 €	7 695 €	-1,0
Mars	6 985 €	4 229 €	-39,5
Avril	6 528 €	68 €	-99,0
Mai	7 280 €	527 €	-92,8
Juin	7 310 €	2 597 €	-64,5
Juillet	7 885 €	4 862 €	-38,3
Août	4 227 €	2 461 €	-41,8
Septembre	7 479 €	6 210 €	-17,0
Octobre	9 701 €	6 395 €	-34,1
Novembre	6 194 €	2 223 €	-64,1
Décembre	5 395 €	3 641 €	-32,5
<b>Total</b>	<b>84 117 €</b>	<b>48 845 €</b>	<b>-41,9</b>

Pour ce qui concerne le parc Lamarque, la baisse de fréquentation a été moins accentuée que pour le parc Bords de Marne et se situe à -40 % sur l'année avec des baisses pendant les mois de confinement de -99 %, -91 % et -69 % sur les mois d'avril, mai et novembre respectivement.

Les recettes horaires ont enregistré une baisse de -42 % et s'établissent à 48 845€ TTC contre 84 117€ TTC en 2019.

### 7.1.2.3. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre d'abonnés et locations en 2019	Nombre d'abonnés et locations en 2020	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	112	95	-15,2
Février	117	96	-17,9
Mars	118	92	-22,0
Avril	122	77	-36,9
Mai	115	76	-33,9
Juin	113	74	-34,5
Juillet	106	75	-29,2
Août	91	68	-25,3
Septembre	108	94	-13,0
Octobre	109	102	-6,4
Novembre	104	96	-7,7
Décembre	100	83	-17,0
<b>Total</b>	<b>1 315</b>	<b>1 028</b>	<b>-21,8</b>

Le nombre d'abonnements a chuté de -22%. Cette baisse est beaucoup plus prononcée que sur le parc Bords de Marne. En effet les clients de ce parc sont majoritairement des utilisateurs des transports en commun.

#### 7.1.2.4. RECETTES ABONNÉS ET LOCATIONS

	Recettes abonnées et location 2019 (TTC)	Recettes abonnées et location 2020 (TTC)	Ecart 2019 / 2020 (%)
Janvier	3 903 €	3 546 €	-9,1
Février	4 042 €	3 553 €	-12,1
Mars	4 471 €	3 478 €	-22,2
Avril	3 986 €	2 852 €	-28,4
Mai	4 424 €	2 673 €	-39,6
Juin	4 163 €	2 597 €	-37,6
Juillet	4 351 €	970 €	-77,7
Août	2 540 €	2 415 €	-4,9
Septembre	4 421 €	3 187 €	-27,9
Octobre	4 089 €	3 273 €	-20,0
Novembre	4 788 €	3 725 €	-22,2
Décembre	3 742 €	3 218 €	-14,0
<b>Total</b>	<b>48 918 €</b>	<b>35 487 €</b>	<b>-27,5</b>

Les recettes liées aux abonnements ont baissé de 27,5%. Cette baisse a été accentuée par une baisse de 7,2% de l'abonnement mensuel moyen

#### 7.1.2.5. CONCLUSION

Les recettes globales du parc ont baissé de 35,4%.

Les parcs de gare ont été parmi les parcs les plus affectés par la crise liée à la COVID 19. La tendance à la baisse reste très importante en 2021 et il est difficile d'envisager un retour à une activité normale dans le courant des prochains mois.

L'activité des parcs de stationnement restera faible au moins en 2021 compte tenu de l'impact présent de la crise sanitaire conjugué aux changements d'habitudes et de méthodes de travail avec la généralisation du télétravail et l'adoption de la mobilité douce par de nombreux franciliens.

8.

# BILAN FINANCIER

## 8.1. COMPTE DE RESULTAT

PARC	Neuilly-Plaisance Tous Parcs			
EN € H.T.	Année 2019	Année 2020	2020 / 2019 en valeur	2020 / 2019 en %
Horaires parcs	117 537	64 797	-52 740	-44,9%
Abonnés parcs	129 221	116 236	-12 985	-10,0%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires	0	0	-0	-100,0%
Activités annexes	69 042	74 363	5 321	7,7%
<b>Sous Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>315 800</b>	<b>255 396</b>	<b>-60 403</b>	<b>-19,1%</b>
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	0	-0	-100,0%
<b>Sous Total Autres Produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>315 800</b>	<b>255 396</b>	<b>-60 403</b>	<b>-19,1%</b>
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-66 227	-58 002	8 225	-12,4%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-4 294	5	4 299	-100,1%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-283	0	283	-100,0%
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage	-2 028	2 000	4 028	-198,6%
<b>Sous Total Frais de Personnel</b>	<b>-72 832</b>	<b>-55 998</b>	<b>16 834</b>	<b>-23,1%</b>
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-13 068	-9 397	3 671	-28,1%
Entretien : Contrats	-610	-482	129	-21,1%
Electricité, Fluides	-15 225	-18 858	-3 633	23,9%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-7 270	-4 542	2 728	-37,5%
Location Matériel d'Exploitation	-74	-177	-103	138,7%
<b>Sous Total Autres Frais d'Exploitation</b>	<b>-36 247</b>	<b>-33 455</b>	<b>2 792</b>	<b>-7,7%</b>
Actions Commerciales	-1 891	-1 004	887	-46,9%
Collecte de Fonds et Commissions	-3 146	-5 068	-1 923	61,1%
Frais Administratifs et Divers	-465	5 956	6 421	-1381,9%
<b>Sous Total Frais Fonct. Adm. &amp; Commerc.</b>	<b>-5 502</b>	<b>-117</b>	<b>5 385</b>	<b>-97,9%</b>
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-114 581</b>	<b>-89 570</b>	<b>25 012</b>	<b>-21,8%</b>
Police d'Assurances	-1 922	-1 611	312	-16,2%
Sinistres	-347	0	347	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-1 565	-1 344	220	-14,1%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-8 338	-7 209	1 129	-13,5%
Autres Charges et Provisions Courantes	-1 762	2 117	3 879	-220,1%
Charges de Gros Entretien	0	0	0	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-6 948	-5 159	1 789	-25,7%
Frais Généraux Siège	-21 316	-20 789	527	-2,5%
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-42 198</b>	<b>-33 995</b>	<b>8 203</b>	<b>-19,4%</b>
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-42 198</b>	<b>-33 995</b>	<b>8 203</b>	<b>-19,4%</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-156 779</b>	<b>-123 565</b>	<b>33 214</b>	<b>-21,2%</b>
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0	0	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-69 226	-71 010	-1 784	2,6%
Autres Provisions Non Courantes				
<b>Total Amortissements et Provisions Non Courantes</b>	<b>-69 226</b>	<b>-71 010</b>	<b>-1 784</b>	<b>2,6%</b>
<b>Total Charges Non Courantes</b>	<b>-69 226</b>	<b>-71 010</b>	<b>-1 784</b>	<b>2,6%</b>
<b>EBIT</b>	<b>89 795</b>	<b>60 821</b>	<b>-28 973</b>	<b>-32,3%</b>
Frais Financiers	-26 172	-23 321	2 851	-10,9%
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-26 172</b>	<b>-23 321</b>	<b>2 851</b>	<b>-10,9%</b>
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-26 172</b>	<b>-23 321</b>	<b>2 851</b>	<b>-10,9%</b>
<b>Résultat Net avant Impôt Parc</b>	<b>63 623</b>	<b>37 501</b>	<b>-26 122</b>	<b>-41,1%</b>

PARC	Neuilly-Plaisance Bords de Marne			
EN € H.T.	Année 2019	Année 2020	2020 / 2019 en valeur	2020 / 2019 en %
Horaires parcs	45 023	21 147	-23 876	-53,0%
Abonnés parcs	88 456	86 664	-1 792	-2,0%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires	0	0	-0	-100,0%
Activités annexes	69 042	74 363	5 321	7,7%
<b>Sous Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>202 521</b>	<b>182 174</b>	<b>-20 347</b>	<b>-10,0%</b>
Subventions d'exploitation				
Autres Produits				
<b>Sous Total Autres Produits</b>				
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>202 521</b>	<b>182 174</b>	<b>-20 347</b>	<b>-10,0%</b>
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-54 533	-48 068	6 465	-11,9%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-4 268	33	4 301	-100,8%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-283	0	283	-100,0%
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage	-2 028	2 000	4 028	-198,6%
<b>Sous Total Frais de Personnel</b>	<b>-61 111</b>	<b>-46 035</b>	<b>15 077</b>	<b>-24,7%</b>
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-12 552	-9 270	3 282	-26,1%
Entretien : Contrats	-607	-480	127	-20,9%
Electricité, Fluides	-14 692	-17 993	-3 301	22,5%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-4 106	-2 705	1 401	-34,1%
Location Matériel d'Exploitation	-74	-177	-103	138,7%
<b>Sous Total Autres Frais d'Exploitation</b>	<b>-32 032</b>	<b>-30 626</b>	<b>1 407</b>	<b>-4,4%</b>
Actions Commerciales	-1 632	-281	1 351	-82,8%
Collecte de Fonds et Commissions	-1 526	-2 528	-1 002	65,7%
Frais Administratifs et Divers	-465	5 956	6 421	-1381,9%
<b>Sous Total Frais Fonct. Adm. &amp; Commerc.</b>	<b>-3 623</b>	<b>3 147</b>	<b>6 770</b>	<b>-186,9%</b>
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-96 766</b>	<b>-73 513</b>	<b>23 253</b>	<b>-24,0%</b>
Police d'Assurances	-1 239	-1 114	125	-10,1%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-998	-929	69	-6,9%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-4 805	-5 058	-252	5,3%
Autres Charges et Provisions Courantes	-1 761	2 152	3 913	-222,2%
Charges de Gros Entretien	0	0	0	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 456	-3 680	776	-17,4%
Frais Généraux Siège	-13 670	-14 829	-1 159	8,5%
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-26 929</b>	<b>-23 458</b>	<b>3 471</b>	<b>-12,9%</b>
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-26 929</b>	<b>-23 458</b>	<b>3 471</b>	<b>-12,9%</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-123 695</b>	<b>-96 971</b>	<b>26 724</b>	<b>-21,6%</b>
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0	0	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-61 744	-63 831	-2 087	3,4%
Autres Provisions Non Courantes				
<b>Total Amortissements et Provisions Non Courantes</b>	<b>-61 744</b>	<b>-63 831</b>	<b>-2 087</b>	<b>3,4%</b>
<b>Total Charges Non Courantes</b>	<b>-61 744</b>	<b>-63 831</b>	<b>-2 087</b>	<b>3,4%</b>
<b>EBIT</b>	<b>17 082</b>	<b>21 371</b>	<b>4 290</b>	<b>25,1%</b>
Frais Financiers	-24 262	-21 900	2 362	-9,7%
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-24 262</b>	<b>-21 900</b>	<b>2 362</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-24 262</b>	<b>-21 900</b>	<b>2 362</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Résultat Net avant Impôt Parc</b>	<b>-7 180</b>	<b>-528</b>	<b>6 652</b>	<b>-92,6%</b>

PARC	Neuilly-Plaisance Lamarque			
EN € H.T.	Année 2019	Année 2020	2020 / 2019 en valeur	2020 / 2019 en %
Horaires parcs	72 514	43 650	-28 864	-39,8%
Abonnés parcs	40 765	29 573	-11 192	-27,5%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes				
<b>Sous Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>113 279</b>	<b>73 223</b>	<b>-40 056</b>	<b>-35,4%</b>
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	0	-0	-100,0%
<b>Sous Total Autres Produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>113 279</b>	<b>73 223</b>	<b>-40 056</b>	<b>-35,4%</b>
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-11 694	-9 934	1 760	-15,0%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-27	-29	-2	8,5%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0	0	
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
<b>Sous Total Frais de Personnel</b>	<b>-11 721</b>	<b>-9 963</b>	<b>1 758</b>	<b>-15,0%</b>
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-516	-127	389	-75,4%
Entretien : Contrats	-3	-1	1	-50,0%
Electricité, Fluides	-533	-865	-332	62,2%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-3 163	-1 837	1 326	-41,9%
Location Matériel d'Exploitation				
<b>Sous Total Autres Frais d'Exploitation</b>	<b>-4 215</b>	<b>-2 830</b>	<b>1 386</b>	<b>-32,9%</b>
Actions Commerciales	-259	-723	-464	179,0%
Collecte de Fonds et Commissions	-1 620	-2 541	-920	56,8%
Frais Administratifs et Divers				
<b>Sous Total Frais Funct. Adm. &amp; Commerc.</b>	<b>-1 879</b>	<b>-3 264</b>	<b>-1 384</b>	<b>73,7%</b>
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-17 815</b>	<b>-16 056</b>	<b>1 759</b>	<b>-9,9%</b>
Police d'Assurances	-683	-497	187	-27,3%
Sinistres	-347	0	347	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-567	-416	151	-26,6%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-3 533	-2 151	1 381	-39,1%
Autres Charges et Provisions Courantes	-1	-35	-34	3255,3%
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-2 492	-1 479	1 013	-40,7%
Frais Généraux Siège	-7 646	-5 960	1 686	-22,1%
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-15 269</b>	<b>-10 537</b>	<b>4 731</b>	<b>-31,0%</b>
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-15 269</b>	<b>-10 537</b>	<b>4 731</b>	<b>-31,0%</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-33 084</b>	<b>-26 594</b>	<b>6 490</b>	<b>-19,6%</b>
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-7 482	-7 179	303	-4,1%
Autres Provisions Non Courantes				
<b>Total Amortissements et Provisions Non Courantes</b>	<b>-7 482</b>	<b>-7 179</b>	<b>303</b>	<b>-4,1%</b>
<b>Total Charges Non Courantes</b>	<b>-7 482</b>	<b>-7 179</b>	<b>303</b>	<b>-4,1%</b>
<b>EBIT</b>	<b>72 713</b>	<b>39 450</b>	<b>-33 263</b>	<b>-45,7%</b>
Frais Financiers	-1 910	-1 421	489	-25,6%
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-1 910</b>	<b>-1 421</b>	<b>489</b>	<b>-25,6%</b>
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-1 910</b>	<b>-1 421</b>	<b>489</b>	<b>-25,6%</b>
<b>Résultat Net avant Impôt Parc</b>	<b>70 803</b>	<b>38 029</b>	<b>-32 774</b>	<b>-46,3%</b>

## 8.2. PATRIMOINE

### Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

#### Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne

Code sous-classe Immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	275 591 -	140 119	135 471
	BIENS DE RETOUR NON RENOUELABLE	278 714 -	241 190	37 524
	DROITS INCORPORELS S/CONT.CONCES	1 280 572 -	1 108 163	172 408
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	197 083 -	91 079	106 004
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	32 460 -	2 145	30 315
	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	17 058 -	371	16 687
<b>Total BIENS DE RETOUR</b>		<b>2 081 477 -</b>	<b>1 583 067</b>	<b>498 410</b>
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	38 503 -	29 607	8 896
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	506 -	506	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 777 -	2 777	-
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	675 -	675	-
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	2 320 -	155	2 165
	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	829 -	42	787
<b>Total BIENS DE REPRISE*</b>		<b>45 610 -</b>	<b>33 763</b>	<b>11 848</b>
<b>Total général</b>		<b>2 127 088 -</b>	<b>1 616 830</b>	<b>510 258</b>

#### Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne

en euros H.T.	31/12/2020
Immobilisations valeur Comptable Brute	2 127 088
Immobilisations valeur comptable nette	510 258
Immobilisation en cours	-6 568

### Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

#### Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

Code sous-classe Immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	40 094 -	36 738	3 356
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	59 082 -	34 886	24 196
<b>Total BIENS DE RETOUR</b>		<b>99 176 -</b>	<b>71 625</b>	<b>27 552</b>
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	14 201 -	13 973	228
<b>Total BIENS DE REPRISE*</b>		<b>14 201 -</b>	<b>13 973</b>	<b>228</b>
<b>Total général</b>		<b>113 377 -</b>	<b>85 598</b>	<b>27 780</b>

#### Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

en euros H.T.	31/12/2020
Immobilisations valeur Comptable Brute	113 377
Immobilisations valeur comptable nette	27 780
Immobilisation en cours	992

9.

# ANNEXES

# 9.1. PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITÉ

## 9.1.1. CONFINEMENT MARS 2020

### Mesures prises par Indigo en France dans le cadre de la propagation du virus Covid-19

#### 1) Mesures prises par le Groupe Indigo pour la protection et l'information de son personnel

Après avoir fait procéder à l'affichage de consignes d'hygiène sur les lieux de travail, la Direction des Ressources Humaines a diffusé les consignes jointes en annexe le 9 mars 2020 auprès de l'encadrement afin qu'elles soient relayées dans chaque site d'Indigo.

#### 2) Stratégie de continuité d'activité

Indigo a basé sa stratégie de continuité d'activité opérationnelle sur la télé-opération. En effet, la télé-opération permet à Indigo d'opérer avec un niveau de service suffisant depuis un site national. Ces centres de télé-opération ont pleinement la capacité de réaliser la plupart des levées de doute de sécurité à distance, d'effectuer toute action classique d'exploitation et d'encaisser à distance.

Indigo est capable d'opérer la quasi-totalité de ses parkings via son Centre National de Télé-Opération (CNTO) basé à La Défense. Ce CNTO national peut de surcroît augmenter sa capacité en ouvrant parallèlement une seconde antenne sur un autre site de La Défense. Ces deux CNTO peuvent alors télé-opérer en même temps et dans les mêmes conditions. Ces CNTO fonctionnent en 24/24h et 7/7j.

Au-delà du CNTO le dispositif national de télé-opération est de surcroît décliné en une soixantaine de Centres Locaux de Télé-Opération (CLTO) situés dans nos Bases Locales d'Intervention (BLI). Ces CLTO ont la capacité de projeter des techniciens d'interventions sur l'ensemble des sites locaux couverts. Afin d'éviter toute contamination des techniciens ayant vocation à intervenir sur sites, nous limiterons leurs interventions aux missions de sécurité et de maintenance des matériels permettant le bon fonctionnement des parcs, avec consignes spécifiques quant aux précautions à prendre avant d'intervenir sur un matériel qui pourrait avoir été au contact de personnes infectées (équipements de péage, caisses et bornes d'entrée ou de sortie notamment).

Le plan de continuité d'activité d'Indigo s'articule en deux niveaux :

- Niveau 1: la mise en quarantaine des salariés d'un site déclenche le transfert des missions de surveillance et d'exploitation du site vers le CLTO

- 
- Niveau 2 : la mise en quarantaine des salariés d'une zone élargie (ville, département, région) déclenche le transfert des missions de surveillance et d'exploitation de la zone vers le CNTO

Dans le cas où nous serions dans l'incapacité d'opérer normalement un parking du fait de la mise en quarantaine des salariés du site, le niveau 1 du plan de continuité d'activité se déclenche. L'exploitation de ce site est alors transférée au CLTO pour assurer sa continuité d'activité. Dans l'hypothèse d'un élargissement de cette zone de contamination locale ayant un impact direct sur le CLTO, avec mise en quarantaine de ses salariés, celui-ci déclencherait le niveau 2 du plan de continuité d'activité en transférant l'exploitation des sites concernés au CNTO.

Afin de permettre aux CNTO et CLTO de fonctionner normalement durant cette période de crise, les salariés indispensables au maintien de la télé-opération ont été identifiés (agents des CNTO et CLTO, infrastructure IT, réseau, applicatifs métiers, ...).

Dans le cas du déclenchement du stade 3, ces salariés « stratégiques » pour la continuité d'activité, bénéficieront de mesures exceptionnelles de protection sanitaires (prise de température, isolement vis-à-vis des autres collaborateurs, accès réservé au bâtiment, ...) et des remplaçants ont été identifiés pour chacun d'entre eux parmi les salariés des sites opérationnels proches.

S'agissant des autres fonctions moins critiques pour la continuité d'activité mais nécessaires au fonctionnement de l'entreprise sur la longue durée, l'ensemble des salariés du siège, des fonctions support et de l'encadrement opérationnel sont équipés d'ordinateurs portables leur permettant de télétravailler.

Le Chiffre d'Affaires des parcs pourrait subir un impact dans les cas suivants :

- Indisponibilité du personnel sur le terrain ou en CNTO et CLTO, Indigo pourrait ainsi être amené à lever les barrières de péage des parcs afin de se contenter de strictes missions de surveillance et de sécurité des ouvrages.
- Diminution significative de la fréquentation de nos parcs à la suite de mesures restrictives exceptionnelles de mobilité de la population prises par le gouvernement.

### 3) Risques majeurs identifiés par Indigo et actions de mitigation

Un certain nombre de risques ont été identifiés par Indigo dans le cadre de l'épidémie du Covid-19. Indigo a prévu des mesures de mitigation de ces risques tels que décrit ci-dessous.

- Risque : Perturbation de la chaîne d'approvisionnement pour les approvisionnements sensibles à la continuité d'activité (ex : tickets de péage).  
Mesure prise par Indigo : surstockage en cours sur ces approvisionnements.
- Risque : Arrêt des transports de fonds.  
Mesures prises par Indigo : stockage des fonds en coffres et réapprovisionnement des fonds de roulements des caisses avec la recette et en dernier recours passage en *cashless* total avec l'acceptation

---

des seuls paiements électroniques, étant précisé que le numéraire ne représente que 7 % des paiements encaissés.

- Risque : Propagation du virus provoquant un nombre trop important de postes vacants et donc une impossibilité d'opérer.

Mesures prises par Indigo : surprotection des salariés (prise de température systématique, dotation en véhicules de société, désinfection systématique des locaux et matériels) dits stratégiques pour la continuité d'activité (télé-opération et systèmes d'information), identification systématique de remplaçants, dotation en PC Portables et ouverture d'accès distants VPN.

---

## 9.1.2. DECONFINEMENT MAI 2020

### Mesures prises par Indigo en France dans le cadre du déconfinement

La période de déconfinement et de reprise de l'activité (planifiée actuellement le 11 mai par le Gouvernement) suppose qu'INDIGO adopte des mesures de prévention spécifiques, attentives et méthodiques pour protéger ses salariés mais également ses clients des risques de propagation du virus.

Ces dispositions sont évidemment susceptibles d'évoluer, vers un assouplissement ou au contraire un durcissement, au gré des directives gouvernementales voire des instructions locales données dans certaines villes.

Les mesures prises par le Groupe Indigo pour la protection et l'information de son personnel et de ses clients se sont traduites par la diffusion le 30 avril 2020 par la Direction Générale des consignes jointes en annexe auprès de l'encadrement afin qu'elles soient relayées dans chaque site d'Indigo.

Ces consignes reposent sur les quelques grands principes qui suivent.

#### 1) Organisation

Conformément aux directives du Gouvernement, le télétravail sera privilégié pour tous les métiers éligibles, avec une présence minimale sur le lieu de travail. Cela concerne les professions administratives, comptables, RH.

De même il est plus que probable que le déconfinement et la période qui va s'en suivre ne permette pas d'atteindre avant quelques mois un niveau d'activité conforme à ce qu'il était avant la crise.

Enfin, le virus n'ayant pas disparu, les mesures gouvernementales et sanitaires qui accompagnent ce déconfinement amènent encore beaucoup de contraintes et d'obligations à prendre en considération dans l'organisation de l'exploitation.

Aussi, la situation transitoire qui s'ouvre oblige à repenser les organisations et les tâches.

Indigo a basé sa stratégie de continuité d'activité opérationnelle pendant le confinement sur la télé-opération. En effet, la télé-opération permet à Indigo d'opérer avec un niveau de service suffisant depuis une soixantaine de sites locaux et un site national (son Centre National de Télé-Opération – CNTO - basé à La Défense, fonctionnant en 24/24h et 7/7j).

Ces centres de télé-opération ont pleinement la capacité de réaliser la plupart des levées de doute de sécurité à distance, d'effectuer toute action classique d'exploitation et

---

d'encaisser à distance les recettes de stationnement, et de diriger les techniciens d'interventions sur l'ensemble des sites locaux couverts.

## 2) Une reprise anticipée pour préparer le déconfinement

Le déconfinement s'accompagne bien entendu d'une reprise significative du travail pour beaucoup des collaborateurs d'Indigo qui ont soit pris des congés, soit été mis en chômage partiel pendant le confinement.

Il est bien évident que l'ampleur de la reprise et le volume de clients dans les parkings seront des éléments prépondérants pour adapter le dispositif.

Aucun parking d'Indigo n'a fermé depuis le début du confinement, et les équipements sont donc restés actifs et opérationnels.

Sur le plan de la Sécurité, en dépit de la situation la conformité réglementaire des équipements de sécurité incendie a été maintenue, et Indigo a même profité de la période pour intensifier les campagnes de tests de remontée d'alarmes, notamment incendie, à son centre national de téléopération habituellement réalisées toute l'année.

Toutefois, la très faible activité dans les parcs pendant quasiment deux mois et une organisation allégée du dispositif d'exploitation rendue nécessaire par le confinement a pu dans certains parcs conduire à une dégradation de la situation dans l'ouvrage en matière de propreté.

C'est pourquoi, dans le but d'assurer dès le 11 mai un niveau de service satisfaisant, Indigo a choisi une montée en charge de l'organisation d'exploitation à compter du 4 mai dans certains parcs.

## 3) Des Equipements et Consignes de Protection Individuelle et Collective :

Indigo va privilégier pour ses collaborateurs l'utilisation des masques « grand public » réutilisables/lavables plutôt que les jetables (afin d'éviter la gestion des déchets, poubelles séparées, vols...). L'ensemble des collaborateurs en seront équipés.

Dans les lieux d'accueil du public un plexiglas de séparation et de protection sera posé dans toutes les configurations qui s'y prêteront. Si cet aménagement s'avère physiquement impossible, le port d'une visière en complément du masque sera obligatoire.

L'utilisation de l'hygiaphone, si le dispositif est présent, sera le moyen de communication privilégié, et les clients ne seront autorisés à rentrer dans les lieux que si c'est nécessaire. Un seul client à la fois sera présent dans les bureaux.

L'attente des clients sera organisée par la pose de rubalise et le marquage au sol de la distance de sécurité. L'existence d'outils dématérialisés pour les prises et renouvellements d'abonnements sera systématiquement rappelée.

Enfin pour limiter ces files d'attentes la mise en place d'un fonctionnement par rendez-vous uniquement pourra être mis en place sur les sites où il pourra être suffisant et efficace.

Pour les salariés qui pourraient se trouver en contact avec une population peu attachée aux règles sanitaires de bases ou en situation de tension, et qui pourraient ne pas vouloir/pouvoir/savoir respecter les gestes barrières, le port d'une visière en complément du masque serait obligatoire.

Le télétravail va être favorisé notamment pour ceux qui doivent prendre les transports en commun. Tous les métiers le permettant seront soumis à ce dispositif.

Il est également prévu la désinfection régulière de certains équipements, et notamment toutes les zones de contact fréquent : système de paiements et contrôle d'accès, poignées de portes, boutons ascenseurs, systèmes informatiques...

Pour ce faire, des lingettes désinfectantes et des solutions hydroalcooliques à utiliser par les salariés avant chaque intervention ou prise de poste seront à disposition. Les collaborateurs Indigo sont déjà équipés de gants dans le cadre de leur dotation nominale, mais des gants jetables seront également mis à disposition pour toutes les opérations de dépannage ou nettoyage.

Pour les prestataires intervenants dans nos parkings et bureaux, leurs interventions devront s'effectuer dans le respect des règles sanitaires et organisationnelles mises en place par Indigo. Chaque entreprise intervenante devra détailler les dispositifs mis en place et s'engager à les faire respecter par ses salariés.

#### **4) Communication Clients et Offres commerciales de reprise**

Pour accompagner le déconfinement et un retour des clients, des communications spécifiques seront mises en place dans les ouvrages :

- Pour rappeler à nos clients la nécessaire application des gestes barrières ;
- Pour les informer des dispositions prises par Indigo : désinfections équipements, organisation dans les points d'accueil du public ;
- Pour inciter les visiteurs à utiliser des moyens de paiement sans contact : CB sans contact, Télépéage, canal digital OPnGO quand ces moyens sont disponibles dans le parc ;
- Pour inciter les abonnés à souscrire ou renouveler leur abonnement à partir des canaux digitaux et notamment du site marchand d'Indigo [fr.parkindigo.com](http://fr.parkindigo.com).

Par ailleurs Indigo met en place, pour faciliter cette reprise et favoriser le retour de l'activité de centre-ville, des offres et formules commerciales spécifiques selon différentes cibles :

- Pour gratifier les clients abonnés depuis plus de 12 mois, et ainsi les remercier de leur fidélité : un crédit horaire de 50€ par l'intermédiaire du canal digital OPnGO, à consommer d'ici la fin août ;
- Pour faciliter la conquête de nouveaux abonnés ou récupérer ceux qui n'ont pas renouvelé leur engagement pendant le confinement, et ainsi rétablir un niveau

---

d'abonnés au moins égal à celui qu'il était avant le confinement : une offre attractive avec une remise pouvant aller jusqu'à 50% sur 3 mois et un crédit horaire de 30€ à consommer d'ici la fin août par l'intermédiaire du canal digital OPnGO ;

- Pour faciliter le stationnement pour des clients visiteurs qui souhaiteraient utiliser leur voiture et non pas les Transports en Commun en cette période de transition : la mise en vente de forfaits journaliers de 10 ou 15€ en fonction des villes.

Enfin Indigo prépare un dispositif pour accompagner les Villes et les Commerçants dans la période où il sera utile de faciliter le retour dans les centres-villes des consommateurs.

---

## 9.1.3. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ NOVEMBRE 2020

### Mesures prises par Indigo en France dans le cadre de la propagation du virus Covid-19

#### 1) Mesures prises par le Groupe Indigo pour la protection et l'information de son personnel

Depuis l'émergence de la pandémie mondiale, et à mesure de l'évolution de la situation en France, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale ont diffusé les consignes permettant la mise en place des mesures barrières au sein d'Indigo France. Ces mesures barrières sont appliquées au sein de notre siège et de chaque site d'Indigo en France depuis mars 2020.

La protection de nos personnels est également assurée par une dotation régulière en masques, gels hydroalcooliques et gants sur l'ensemble de nos sites en France.

#### 2) Stratégie de continuité d'activité

Notre stratégie de continuité d'activité a été éprouvée lors du premier confinement du 17 mars 2020 et adaptée à la configuration de ce nouveau confinement mis en place le 30 octobre 2020.

Indigo a basé sa stratégie de continuité d'activité opérationnelle sur la télé-opération. En effet, la télé-opération permet à Indigo d'opérer avec un niveau de service suffisant depuis un site national. Ces centres de télé-opération ont pleinement la capacité de réaliser la plupart des levées de doute de sécurité à distance, d'effectuer toute action classique d'exploitation et d'encaisser à distance.

Indigo est capable d'opérer la quasi-totalité de ses parkings via son Centre National de Télé-Opération (CNT)O basé à La Défense. Ce CNTO national peut de surcroît augmenter sa capacité en ouvrant parallèlement une seconde antenne sur un autre site de La Défense. Ces deux CNTO peuvent alors télé-opérer en même temps et dans les mêmes conditions. Ces CNTO fonctionnent en 24/24h et 7/7j.

Au-delà du CNTO le dispositif national de télé-opération est secondé en une soixantaine de Centres Locaux de Télé-Opération (CLTO) situés dans les principales villes où nous exploitons nos parcs de stationnement. Ces CLTO ont la capacité de projeter des techniciens d'interventions sur l'ensemble des sites locaux couverts. Afin d'éviter toute contamination des techniciens ayant vocation à intervenir sur sites, nous limiterons leurs interventions aux missions de sécurité et de maintenance des matériels permettant le bon fonctionnement des parcs, avec consignes spécifiques quant aux précautions à prendre avant d'intervenir sur un matériel qui pourrait avoir été au contact de personnes infectées (équipements de péage, caisses et bornes d'entrée ou de sortie notamment). L'ensemble de nos salariés amenés à intervenir sur sites ont été dotés des différentes attestations leur permettant de se déplacer librement dans le cadre professionnel.

---

Le plan de continuité d'activité d'Indigo s'articule en deux niveaux :

- Niveau 1: la mise en quarantaine des salariés d'un site déclenche le transfert des missions de surveillance et d'exploitation du site vers le CLTO secondé si nécessaire par le CNTO.
- Niveau 2: la mise en quarantaine des salariés d'une zone élargie (plusieurs parkings voire l'ensemble des parkings d'une ville) déclenche le transfert des missions de surveillance et d'exploitation de la zone vers le CNTO avec la mise en place d'une astreinte d'intervention.

Dans le cas où nous serions dans l'incapacité d'opérer normalement un parking du fait de la mise en quarantaine des salariés du site, le niveau 1 du plan de continuité d'activité se déclenche. L'exploitation de ce site est alors transférée au CLTO pour assurer sa continuité d'activité. Dans l'hypothèse d'un élargissement de cette zone de contamination locale ayant un impact direct sur le CLTO, avec mise en quarantaine de ses salariés, celui-ci déclencherait le niveau 2 du plan de continuité d'activité en transférant l'exploitation des sites concernés au CNTO.

Afin de permettre aux CNTO et CLTO de fonctionner normalement durant cette période de crise, les salariés indispensables au maintien de la télé-opération ont été identifiés (agents des CNTO et CLTO, infrastructure IT, réseau, applicatifs métiers, ...).

Dans le cas du déclenchement du stade 3, ces salariés « stratégiques » pour la continuité d'activité, bénéficieront de mesures exceptionnelles de protection sanitaires (prise de température, isolement vis-à-vis des autres collaborateurs, accès réservé au bâtiment...) et des remplaçants ont été identifiés pour chacun d'entre eux parmi les salariés des sites opérationnels proches.

S'agissant des autres fonctions moins critiques pour la continuité d'activité mais nécessaires au fonctionnement de l'entreprise sur la longue durée, l'ensemble des salariés du siège, des fonctions support et de l'encadrement opérationnel sont équipés d'ordinateurs portables leur permettant de télétravailler.

### 3) Mesures prises par le Groupe Indigo pour les usagers du parking et leur accueil

Un affichage spécifique a été mis en place dans nos parcs pour inciter les usagers à respecter les mesures barrières et à privilégier le paiement sans contact en caisse automatique ou aux bornes de sortie.

Concernant l'accueil de nos clientèles, les boutiques Indigo sont fermées sauf exception. Les demandes clients sont transférées et traitées par notre Centre de Relation Clientèle national. Celui-ci est habilité à gérer toute demande client, dont la gestion des abonnements.

La prise d'abonnement reste possible 24h/24 sur notre site internet ou via l'application OPnGO.

Indigo France a mis en place toutes les mesures nécessaires à la protection de son personnel ainsi qu'une organisation opérationnelle de crise permettant de répondre à la situation exceptionnelle du confinement et de la pandémie de COVID-19.

Enfin, notre application OPnGO est pleinement opérationnelle afin de proposer un parcours pour nos clients en « sans contact », de l'entrée à la sortie, dans un grand nombre de nos parcs de stationnement.

---

## 9.2. NOTE FINANCIERE

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.



**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS  
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
(données comptables – exercice 2020)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 - 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.  
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

## INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2020.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2020 (art. R 3131-4 1° - b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2021

Le Directeur Administratif et Financier  
Etienne PIQUET





## PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1<sup>o</sup>) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

### 1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

### 2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement<sup>1</sup> liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

---

<sup>1</sup> Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

### **3.Charges indirectes**

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2020 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2020, il est appliqué un pourcentage de 4,5% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2020. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

\* \*  
\*



ANNEXE 1

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

#### (a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

#### (b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

#### (a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

#### (b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

### 3. Provisions

#### Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



## ANNEXE 2

**GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE**  
**Exercice 2020****A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO**

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégitaire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégitaire selon la méthode décrite ci-dessous.

**B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés**

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2020, l'affectation des frais de structure correspond à 10,16% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

**C. Gestion de l'Activité par les frais de structure**

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

**1. Exécution directe de l'activité**

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

**2. Missions d'exploitation**

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

## INDIGO

### ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
  - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
  - Prospection de marché,
  - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
  - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
  - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
  - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
  - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
  - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
  - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
  - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
  - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
  - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
  - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
  - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
  - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
  - Relations avec les Commissaires aux comptes,
  - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
  - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque  
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement  
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement  
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation  
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.



## ANNEXE 2

5. Audit interne  
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

---

## 9.3. ANNEXES DU PARC BORDS DE MARNE

ANNEXE 1 - RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

ANNEXE 2 - RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 3 - FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 4 - RECETTES MENSUELLES PREVENDEUS

ANNEXE 5 - RECETTES MENSUELLES BRUTES ABONNEMENTS ET  
LOCATIONS

ANNEXE 6 - RECETTES MENSUELLES LISSEES ABONNEMENTS ET  
LOCATIONS

ANNEXE 7 - FREQUENTATION ABONNEMENTS ET LOCATIONS

ANNEXE 8 - RECETTES MENSUELLES AMODIATIONS

ANNEXE 9 - RECETTES MENSUELLES DIVERS

## ANNEXE 1

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2019	2020	Ecart (%)
PREVENDUS	3 529 €	1 872 €	-46,9
HORAIRES	41 494 €	19 274 €	-53,5
ABONNEMENT / LOCATION	88 456 €	86 664 €	-2,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	69 042 €	74 363 €	7,7
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>202 521 €</b>	<b>182 174 €</b>	<b>-10,0</b>

## ANNEXE 2

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	4 025 €	3 534 €	-12,2
FEVRIER	4 211 €	3 586 €	-14,8
MARS	3 685 €	1 549 €	-58,0
AVRIL	3 083 €	62 €	-98,0
MAI	3 356 €	-80 €	-102,4
JUIN	4 427 €	1 275 €	-71,2
JUILLET	3 641 €	1 745 €	-52,1
AOUT	1 677 €	829 €	-50,6
SEPTEMBRE	3 988 €	2 546 €	-36,2
OCTOBRE	3 908 €	2 201 €	-43,7
NOVEMBRE	2 987 €	672 €	-77,5
DECEMBRE	2 505 €	1 357 €	-45,8
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>41 494 €</b>	<b>19 274 €</b>	<b>-53,5</b>

## ANNEXE 3

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2019			2020		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	878	4 025 €	4,58 €	725	3 534 €	4,87 €	
FEVRIER	862	4 211 €	4,89 €	710	3 586 €	5,05 €	
MARS	823	3 685 €	4,48 €	317	1 549 €	4,89 €	
AVRIL	668	3 083 €	4,61 €	32	62 €	1,94 €	
MAI	739	3 356 €	4,54 €	93	-80 €	-0,86 €	
JUIN	913	4 427 €	4,85 €	295	1 275 €	4,32 €	
JUILLET	874	3 641 €	4,17 €	382	1 745 €	4,57 €	
AOUT	366	1 677 €	4,58 €	212	829 €	3,91 €	
SEPTEMBRE	846	3 988 €	4,71 €	543	2 546 €	4,69 €	
OCTOBRE	854	3 908 €	4,58 €	520	2 201 €	4,23 €	
NOVEMBRE	786	2 987 €	3,80 €	172	672 €	3,91 €	
DECEMBRE	485	2 505 €	5,17 €	292	1 357 €	4,65 €	
<b>TOTAL</b>	<b>9 094</b>	<b>41 494 €</b>	<b>4,56 €</b>	<b>4 293</b>	<b>19 274 €</b>	<b>4,49 €</b>	

## ANNEXE 4

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	442 €	242 €	-45,2
FEVRIER	322 €	339 €	5,5
MARS	467 €	146 €	-68,7
AVRIL	324 €	0 €	-100,0
MAI	315 €	72 €	-77,1
JUIN	397 €	258 €	-35,1
JUILLET	259 €	200 €	-22,9
AOÛT	99 €	226 €	129,0
SEPTEMBRE	303 €	194 €	-35,8
OCTOBRE	104 €	52 €	-50,5
NOVEMBRE	190 €	5 €	-97,6
DECEMBRE	308 €	139 €	-54,8
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>3 529 €</b>	<b>1 872 €</b>	<b>-46,9</b>

## ANNEXE 5

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	9 252 €	15 435 €	66,8
FEVRIER	5 808 €	7 797 €	34,2
MARS	6 345 €	5 917 €	-6,7
AVRIL	7 795 €	3 925 €	-49,6
MAI	7 253 €	4 728 €	-34,8
JUIN	6 936 €	6 418 €	-7,5
JUILLET	5 950 €	6 532 €	9,8
AOUT	7 475 €	8 741 €	16,9
SEPTEMBRE	7 267 €	5 851 €	-19,5
OCTOBRE	7 137 €	6 550 €	-8,2
NOVEMBRE	6 142 €	5 608 €	-8,7
DECEMBRE	7 934 €	5 256 €	-33,8
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>85 294 €</b>	<b>82 760 €</b>	<b>-3,0</b>

## ANNEXE 6

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	7 160 €	8 850 €	23,6
FEVRIER	6 965 €	8 818 €	26,6
MARS	7 258 €	9 206 €	26,8
AVRIL	8 153 €	6 785 €	-16,8
MAI	7 516 €	6 089 €	-19,0
JUIN	7 120 €	6 179 €	-13,2
JUILLET	7 150 €	7 087 €	-0,9
AOUT	6 290 €	6 097 €	-3,1
SEPTEMBRE	6 837 €	6 689 €	-2,2
OCTOBRE	7 879 €	7 675 €	-2,6
NOVEMBRE	8 371 €	6 861 €	-18,0
DECEMBRE	7 758 €	6 328 €	-18,4
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>88 456 €</b>	<b>86 664 €</b>	<b>-2,0</b>

## ANNEXE 7

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

		2019		2020		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	204	7 160 €	35,1 €	236	8 850 €	37,5 €
FEVRIER	201	6 965 €	34,6 €	242	8 818 €	36,4 €
MARS	210	7 258 €	34,6 €	242	9 206 €	38,0 €
AVRIL	209	8 153 €	39,0 €	186	6 785 €	36,5 €
MAI	204	7 516 €	36,8 €	177	6 089 €	34,4 €
JUIN	196	7 120 €	36,3 €	173	6 179 €	35,7 €
JUILLET	193	7 150 €	37,0 €	174	7 087 €	40,7 €
AOUT	182	6 290 €	34,6 €	170	6 097 €	35,9 €
SEPTEMBRE	205	6 837 €	33,4 €	205	6 689 €	32,6 €
OCTOBRE	227	7 879 €	34,7 €	206	7 675 €	37,3 €
NOVEMBRE	231	8 371 €	36,2 €	179	6 861 €	38,3 €
DECEMBRE	214	7 758 €	36,3 €	175	6 328 €	36,2 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 476</b>	<b>88 456 €</b>	<b>35,7 €</b>	<b>2 365</b>	<b>86 664 €</b>	<b>36,6 €</b>

## ANNEXE 8

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## RECETTES MENSUELLES AMODIATION

Recettes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	108 €	0 €	-100,0
FEVRIER	108 €	0 €	-100,0
MARS	108 €	0 €	-100,0
AVRIL	108 €	0 €	-100,0
MAI	108 €	0 €	-100,0
JUIN	108 €	0 €	-100,0
JUILLET	108 €	0 €	-100,0
AOUT	108 €	0 €	-100,0
SEPTEMBRE	108 €	0 €	-100,0
OCTOBRE	108 €	0 €	-100,0
NOVEMBRE	108 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	-1 188 €	0 €	-100,0
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-</b>

## ANNEXE 9

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

## RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	5 759 €	11 517 €	100,0
FEVRIER	5 759 €	11 517 €	100,0
MARS	5 759 €	-4 560 €	-179,2
AVRIL	5 759 €	-1 071 €	-118,6
MAI	6 997 €	1 071 €	-84,7
JUIN	4 459 €	18 474 €	314,3
JUILLET	0 €	-2 143 €	-
AOUT	11 517 €	0 €	-100,0
SEPTEMBRE	5 759 €	17 403 €	202,2
OCTOBRE	8 007 €	0 €	-100,0
NOVEMBRE	8 007 €	0 €	-100,0
DECEMBRE	1 262 €	22 154 €	1656,1
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>69 042 €</b>	<b>74 363 €</b>	<b>7,7</b>

---

## 9.4. ANNEXES DU PARC LAMARQUE

ANNEXE 1 - RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

ANNEXE 2 - RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 3 - FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 4 - RECETTES MENSUELLES PREVENDEUS

ANNEXE 5 - RECETTES MENSUELLES BRUTES ABONNEMENTS ET LOCATIONS

ANNEXE 6 - RECETTES MENSUELLES LISSEES ABONNEMENTS ET LOCATIONS

ANNEXE 7 - FREQUENTATION ABONNEMENTS ET LOCATIONS

## ANNEXE 1

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

## RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2019	2020	Ecart (%)
PREVENDUS	2 416 €	2 946 €	21,9
HORAIRES	70 098 €	40 704 €	-41,9
ABONNEMENT / LOCATION	40 765 €	29 573 €	-27,5
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 279 €</b>	<b>73 223 €</b>	<b>-35,4</b>

## ANNEXE 2

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

## RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	6 135 €	6 617 €	7,8
FEVRIER	6 475 €	6 413 €	-1,0
MARS	5 821 €	3 524 €	-39,5
AVRIL	5 440 €	56 €	-99,0
MAI	6 067 €	439 €	-92,8
JUIN	6 091 €	2 164 €	-64,5
JUILLET	6 571 €	4 051 €	-38,3
AOUT	3 522 €	2 051 €	-41,8
SEPTEMBRE	6 233 €	5 175 €	-17,0
OCTOBRE	8 084 €	5 329 €	-34,1
NOVEMBRE	5 162 €	1 853 €	-64,1
DECEMBRE	4 496 €	3 034 €	-32,5
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>70 098 €</b>	<b>40 704 €</b>	<b>-41,9</b>

## ANNEXE 3

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

## FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2019			2020		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	1 540	6 135 €	3,98 €	1 708	6 617 €	3,87 €	
FEVRIER	1 387	6 475 €	4,67 €	1 680	6 413 €	3,82 €	
MARS	1 499	5 821 €	3,88 €	919	3 524 €	3,83 €	
AVRIL	1 346	5 440 €	4,04 €	16	56 €	3,52 €	
MAI	1 453	6 067 €	4,18 €	137	439 €	3,20 €	
JUIN	1 521	6 091 €	4,00 €	560	2 164 €	3,86 €	
JUILLET	1 809	6 571 €	3,63 €	1 110	4 051 €	3,65 €	
AOUT	810	3 522 €	4,35 €	416	2 051 €	4,93 €	
SEPTEMBRE	1 513	6 233 €	4,12 €	1 377	5 175 €	3,76 €	
OCTOBRE	2 013	8 084 €	4,02 €	1 383	5 329 €	3,85 €	
NOVEMBRE	1 576	5 162 €	3,28 €	487	1 853 €	3,80 €	
DECEMBRE	1 148	4 496 €	3,92 €	803	3 034 €	3,78 €	
<b>TOTAL</b>	<b>17 615</b>	<b>70 098 €</b>	<b>3,98 €</b>	<b>10 596</b>	<b>40 704 €</b>	<b>3,84 €</b>	

## ANNEXE 4

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

## RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	110 €	325 €	195,2
FEVRIER	121 €	268 €	121,7
MARS	210 €	399 €	90,0
AVRIL	205 €	13 €	-93,6
MAI	221 €	21 €	-90,5
JUIN	228 €	226 €	-1,2
JUILLET	320 €	396 €	23,8
AOUT	205 €	242 €	18,4
SEPTEMBRE	139 €	318 €	128,3
OCTOBRE	242 €	291 €	20,6
NOVEMBRE	189 €	207 €	9,7
DECEMBRE	226 €	239 €	5,8
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>2 416 €</b>	<b>2 946 €</b>	<b>21,9</b>

## ANNEXE 5

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

## RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	3 544 €	3 031 €	-14,5
FEVRIER	3 955 €	3 245 €	-18,0
MARS	4 009 €	2 532 €	-36,8
AVRIL	2 171 €	1 477 €	-32,0
MAI	3 396 €	2 210 €	-34,9
JUIN	3 319 €	3 027 €	-8,8
JUILLET	2 596 €	332 €	-87,2
AOUT	3 231 €	2 780 €	-14,0
SEPTEMBRE	4 664 €	2 952 €	-36,7
OCTOBRE	2 453 €	2 056 €	-16,2
NOVEMBRE	3 614 €	2 402 €	-33,5
DECEMBRE	2 421 €	1 967 €	-18,8
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>39 374 €</b>	<b>28 010 €</b>	<b>-28,9</b>

## ANNEXE 6

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

## RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2019	2020	Ecart (%)
JANVIER	3 252 €	2 955 €	-9,1
FEVRIER	3 368 €	2 961 €	-12,1
MARS	3 726 €	2 899 €	-22,2
AVRIL	3 321 €	2 377 €	-28,4
MAI	3 686 €	2 227 €	-39,6
JUIN	3 469 €	2 164 €	-37,6
JUILLET	3 626 €	808 €	-77,7
AOUT	2 116 €	2 013 €	-4,9
SEPTEMBRE	3 684 €	2 656 €	-27,9
OCTOBRE	3 407 €	2 727 €	-20,0
NOVEMBRE	3 990 €	3 104 €	-22,2
DECEMBRE	3 119 €	2 682 €	-14,0
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>40 765 €</b>	<b>29 573 €</b>	<b>-27,5</b>

## ANNEXE 7

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

## FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

		2019		2020		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	112	3 252 €	29,0 €	95	2 955 €	31,1 €
FEVRIER	117	3 368 €	28,8 €	96	2 961 €	30,8 €
MARS	118	3 726 €	31,6 €	92	2 899 €	31,5 €
AVRIL	122	3 321 €	27,2 €	77	2 377 €	30,9 €
MAI	115	3 686 €	32,1 €	76	2 227 €	29,3 €
JUIN	113	3 469 €	30,7 €	74	2 164 €	29,2 €
JUILLET	106	3 626 €	34,2 €	75	808 €	10,8 €
AOUT	91	2 116 €	23,3 €	68	2 013 €	29,6 €
SEPTEMBRE	108	3 684 €	34,1 €	94	2 656 €	28,3 €
OCTOBRE	109	3 407 €	31,3 €	102	2 727 €	26,7 €
NOVEMBRE	104	3 990 €	38,4 €	96	3 104 €	32,3 €
DECEMBRE	100	3 119 €	31,2 €	83	2 682 €	32,3 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 315</b>	<b>40 765 €</b>	<b>31,0 €</b>	<b>1 028</b>	<b>29 573 €</b>	<b>28,8 €</b>

**INDIGO**

INDIGO PARK  
Direction Régionale Nord Est  
01 49 03 13 31